

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, Mme Lamia Bacher, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Marie-Noëlle Guittet, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, Mme Françoise Clénet, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Christian Peulvey (procuration à Mme Véronique Jousset), M. Cyrille Paquereau (procuration à M. Laurent Maldelar), M. Yves Mignotte (procuration à M. Franck Nicolon).

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay.

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 26	Excusés : 3	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

GENERAL

Intercommunalités

- ♦ **SIVU de la Petite enfance – rapport d'activité – année 2021**

Monsieur le Maire rappelle que,

Depuis 2004, la Ville de Clisson adhère, avec les Communes de Gétigné, Gorges et Saint-Lumine-de-Clisson, au Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de la Petite Enfance dont Mesdames Pirois et Jousset sont déléguées titulaires et Madame Sanchez, déléguée suppléante.

Comme chaque année, conformément aux termes de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente du syndicat adresse aux Communes membres un rapport annuel retraçant son activité. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique dans chacun des conseils municipaux concernés.

Les délégués retracent et commentent le bilan et les activités de la crèche pour l'année 2021, notamment :

- ♦ Capacité de 35 places dont 13 pour la Commune de Clisson,
- ♦ Nombre d'heures d'ouverture : 80 465,
- ♦ Nombre d'heures facturées : 70 950, soit un taux moyen d'occupation annuel de 88,17% (86,16% en 2020),
- ♦ En raison de la négociation de la convention territoriale globale, la CAF n'a effectué aucun versement en 2021,
- ♦ Coût horaire moyen : 3,08 € (1,96 € en 2020),
- ♦ Participations versées par les Communes sur l'exercice 2021 : 130 000 €, dont 48 286 € pour Clisson,

- ♦ Le compte administratif 2021 présente un déficit de fonctionnement de 173 060,62 € et un besoin de financement de 6 773,72 €,
- ♦ Le résultat cumulé est de - 73 180,67 € en section de fonctionnement et de - 45 708,80 € en section d'investissement,
- ♦ Le déficit de fonctionnement a fait l'objet d'une lettre d'observation de la Préfecture à laquelle le SIVU a répondu en confirmant la perception de versements CAF 2021 en avril 2022.

Après avoir entendu le rapport de Madame Alexia Pirois, conseillère municipale, déléguée à l'Enfance-jeunesse,

Le Conseil municipal,

VU l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°22.11.01 en date du 07 novembre 2022 du Comité syndical du SIVU de la Petite enfance, prenant acte du rapport d'activité 2021,

VU l'avis émis par la commission 'Finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 10 novembre 2022,

VU le rapport annexé,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2021 établi par le SIVU de la Petite Enfance, dont le siège social se situe en mairie de Clisson, 3 Grande rue de la Trinité, sous la présidence de Madame Séverine Protois-Menu,

PRECISE que ce document est consultable sur le site internet de la Ville de Clisson ainsi qu'auprès du service 'Secrétariat Général', aux heures d'ouverture du service,

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente du syndicat et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas Hay
Secrétaire de séance




Xavier Bonnet
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le 25 NOV. 2022

- son affichage le 25 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20221117-DEL-221109-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.